



Insertion du projet dans son environnement

Ce Plan ne doit en aucun cas servir à bâtir. Il est exclusivement destiné à l'obtention des autorisations administratives de construction.

Villa "La Jacquemone"
Lieu dit : La Bouillabaisse



1



PCMI 7
Octobre 2018

ARCHITECTE D.E.S.A.
François
VIELLEPROZE
N° Ordre National
A 27043
N° Ordre Régional
3542
VIELLEPROZE - Tél. : 04 94 55 80 89

2

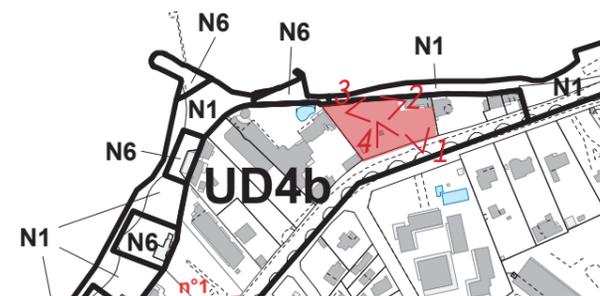


3



4

Ce Plan ne doit en aucun cas servir à bâtir. Il est exclusivement destiné à l'obtention des autorisations administratives de construction.



Photographies du terrain dans son environnement proche

Villa "La Jacquemone"
Lieu dit : La Bouillabaisse



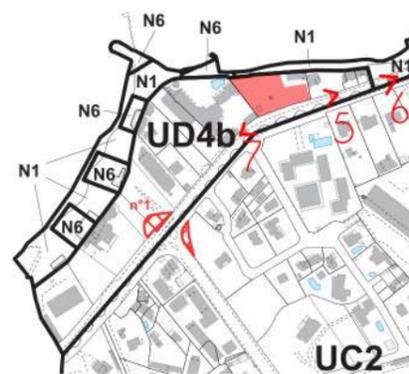
Vue google earth



5



6



Ce Plan ne doit en aucun cas servir à bâtir. Il est exclusivement destiné à l'obtention des autorisations administratives de construction.



7



Photographies du terrain dans son environnement lointain

Villa "La Jacquemone"
Lieu dit : La Bouillabaisse

SAINT-TROPEZ

SECTION AH n°297-298 (ex: 111)
LIEU-DIT : LA BOUILLABAISSE

Application graphique du plan de délimitation
des lais de mer approuvé par décret du
Conseil d'état du 31 Décembre 1990

Annexe 2
Octobre 2018

Villa La Jacquemone

PLAN DE DIVISION FONCIERE

Tableau des coordonnées

MATRICULE	X	Y
100	1994380.04	2236017.17
101	1994358.58	2236015.51
102	1994339.12	2236014.20
103	1994324.29	2236012.62
104	1994324.31	2236012.41
105	1994301.90	2236009.97
106	1994304.14	2236007.10
107	1994331.94	2235970.61
108	1994362.63	2235981.80
109	1994363.06	2235981.91
110	1994381.91	2235986.89
111	1994385.76	2235987.89
112	1994385.36	2235989.53
113	1994383.14	2236000.75
114	1994382.10	2236006.04
115	1994380.25	2236015.73
119	1994360.17	2236003.09
120	1994378.13	2236005.51



AH n°7

Lot 1
S.indicative= 2214m²

AH n°298

Lot 2
S.indicative= 259m²

AH n°297

AH n°112

~~AH n°111~~

DRESSE PAR ERIC GUIGNARD EURL, GEOMETRE-EXPERT
A SAINTE-MAXIME, LE 26 AVRIL 2016.
COMPLETE LE 2 MAI 2016

REMARQUES IMPORTANTES :

- FONDS DE PLAN (PLAN TOPOGRAPHIQUE VILLA LA JACQUEMONE) DRESSE LE 25-04-2013 PAR L.ROCHE, S.A.R.L. DE GEOMETRES EXPERTS AU CANNET DES MAURES (REF.: 13-92)
 - OUTRE LES MENTIONS PORTEES AU PLAN, LES LIMITES INDIQUEES RESULTENT :
 - DE LA POSSESSION
 - DE L'ETAT DES LIEUX
 - DE L'APPLICATION CADASTRALE.
- ELLES NE POURRONT ETRE DEFINITIVES QU'APRES BORNAGE CONTRADICTOIRE AVEC LES PROPRIETAIRES RIVERAINS.
LA SUPERFICIE INDIQUEE EST ARPENTEE SUR LA BASE DE CES INDICATIONS ET TELLE QUE DEFINIE AU PLAN .
- COORDONNEES X Y RATTACHEES AU SYSTEME RGF 93 CC43.

 Servitude de passage à créer (larg.4.00m) pour véhicules et canalisations
Fonds servant : LOT 1
Fonds dominant : LOT 2

Plan de division cadastrale
Échelle 1/250°

Ce Plan ne doit en aucun cas servir à bâtir. Il est exclusivement destiné à l'obtention des autorisations administratives de construction.

Villa "La Jacquemone"
Lieu dit : La Bouillabaisse

Route Départementale n°98

SAINT-TROPEZ

COGOLIN

- Y= 2236.000

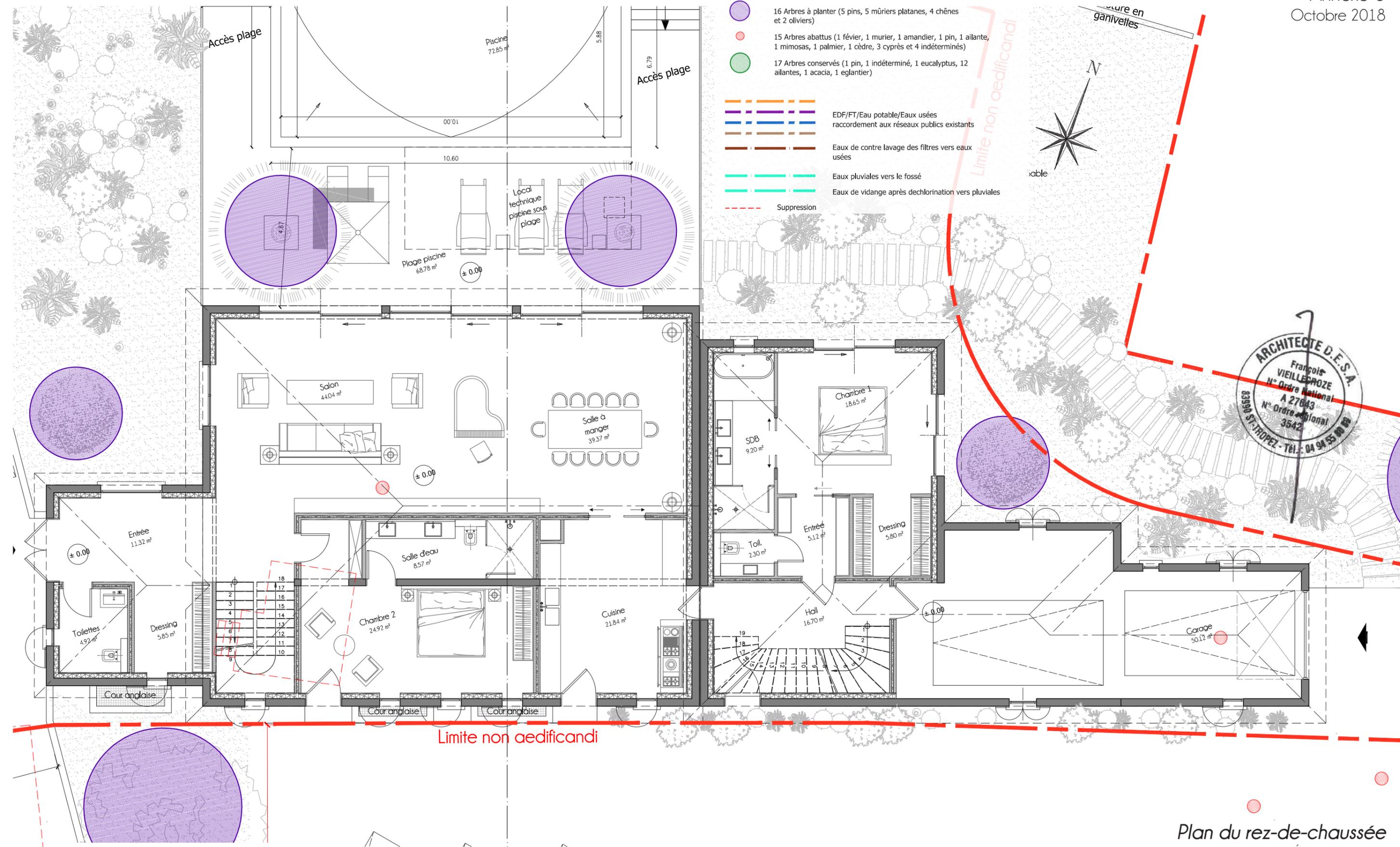
- Y= 2235.975

- X= 1994.300

- X= 1994.325

- X= 1994.350

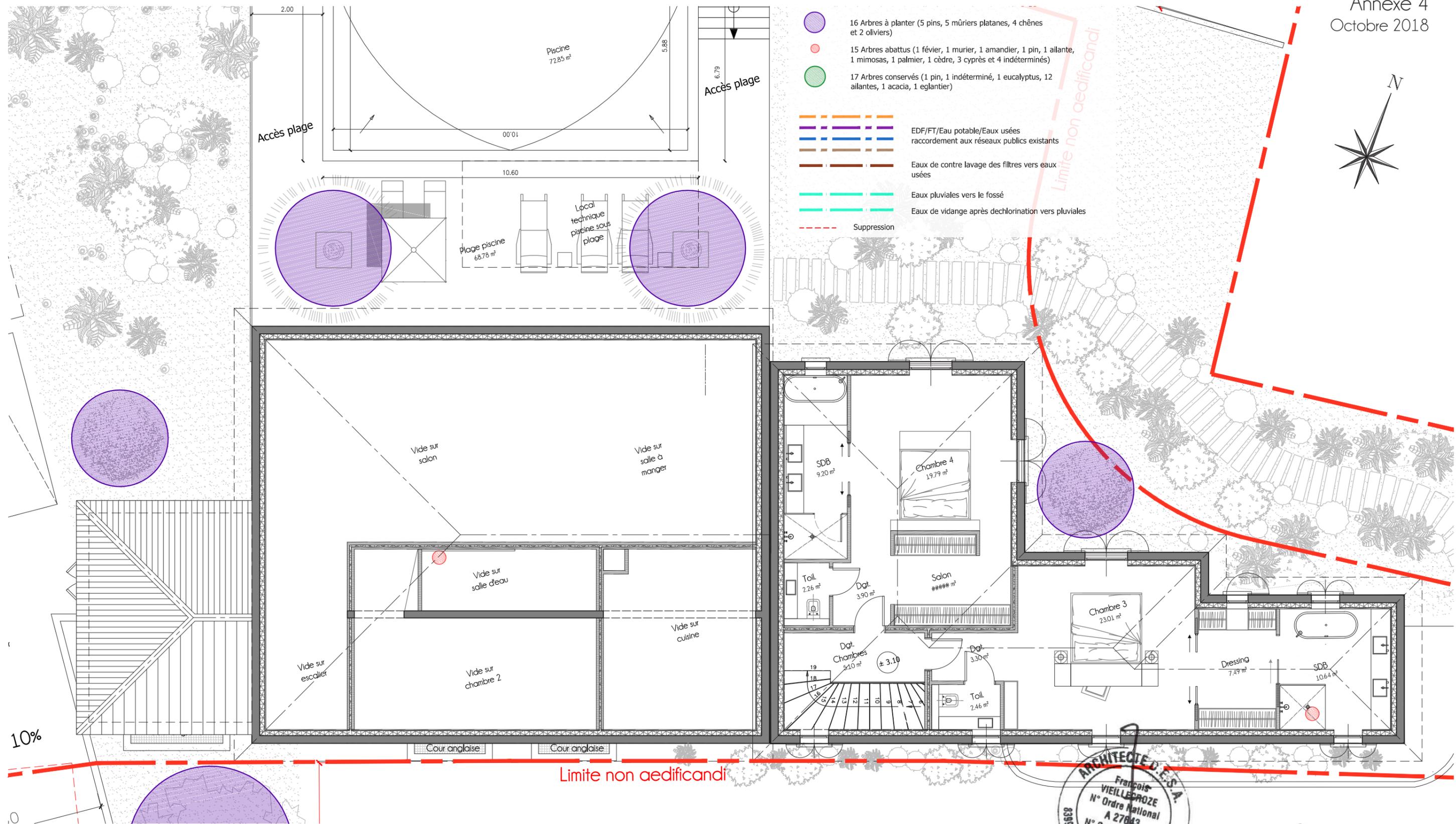
- X= 1994.375



Ce Plan ne doit en aucun cas servir à bâtir. Il est exclusivement destiné à l'obtention des autorisations administratives de construction.

Plan du rez-de-chaussée
Échelle 1/100°

Villa "La Jacquemone"
Lieu dit : La Bouillabaisse



ARCHITECTE D.E.S.A.
François VIELLEPROZE
N° Ordre National A 27643
N° Ordre Régional 3542
83360 ST-TROPEZ - Tél. : 04 94 55 88 89

Ce Plan ne doit en aucun cas servir à bâtir. Il est exclusivement destiné à l'obtention des autorisations administratives de construction.

Plan de l'étage
Échelle 1/100°
Villa "La Jacquemone"
Lieu dit : La Bouillabaisse